

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de VONNAS

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

ARRÊTÉ

Le Maire de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la route,

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

CONSIDÉRANT le remplacement d'un poteau 8m par un poteau 9m. – NCD Travaux publics – Monsieur DALAIS Nicolas. Les travaux nécessitent l'occupation du domaine public sur trottoir et chaussée avec stationnement de véhicule.

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation des véhicules sera alternée manuellement par panneaux sur la voie suivante : route de Foz du 13 janvier 2025 au 14 février 2025.

ARTICLE 2

Pendant cette période, Interdiction de stationner aux véhicules légers et poids lourds

ARTICLE 3

M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie, le 16 janvier 2025

Maire,
Dominique BOYER



FICHE DESCRIPTIVE D'APPUI NON UTILISABLE

N° appui	K3106	Code	01136	Coordonnées (N,E)	46.229363, 4.877137
Adresse	Route de Foz			Type APPUI	MS7

Commentaires sur l'appui :
 Insuffisant suite calculs de charge

FICHE DESCRIPTIVE D'APPUI A IMPLANTER

N° appui	K3106	Code	01136	Coordonnées (N,E)	46.229363, 4.877137
Adresse	Route de Foz			Type APPUI	BS9

Commentaires sur l'appui :
 L'emplacement exact d'implantation est à confirmer sur place suivant retour DICT et investigations complémentaires éventuelles

Voie Communale

Référence	
Référence PMV	

PHOTO IMPLANTATION POTEAUX

Vue piquet



Vue théorique d'implantation



Zone d'implantation



Vue d'ensemble

